

## Diagnostic immobiliers

Posté par :

Publié le : 15/05/2009 15:10:00

CONCERNANT LES PARTIES COMMUNES ([Voir le tableau récapitulatif](#))

[Etat mentionnant la présence ou l'absence d'amiante](#) (pour un logement dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997) [Constat de risque d'exposition au plomb](#) (pour un logement construit avant le 1er janvier 1949) [Etat parasitaire](#) (termite et xylophages) (pour un logement situé dans une zone délimitée par arrêté préfectoral)